Secrétariat du Grand Conseil IUE 422-A

Date de dépôt: 14 juin 2007
Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat
à l'interpellation urgente écrite de M. Eric Leyvraz : Traversée de la Rade

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 24 mai 2007, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Suite au renvoi de la R 498-A (Résolution pour la réalisation de la traversée sous la rade) et de la P 1540-A, (Pétition pour une réalisation rapide de la traversée de la Rade) au Conseil d'Etat le 22 mai 2006, le groupe UDC demande au Conseil d'Etat de répondre à ces deux objets et de bien vouloir lui en donner la date.

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Les deux objets, la résolution R 498-A et la pétition P 1540-A, ainsi que la résolution R 513 « pour une inscription rapide d'une traversée sous-lacustre au catalogue du premier programme de financement du Fonds d'infrastructure pour le trafic d'agglomération », sont actuellement à l'examen par le Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Etat donnera sa réponse au plus tard le 30 juin 2007, conformément à ce qu'il a déjà indiqué dans sa réponse à l'interpellation urgente écrite IUE 395.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Charles Beer